

L'ordre du jour était :

Informations :

- OGEC Saint Joseph - Sainte-Famille : présentation des travaux
- Piscine Municipale : présentation de la saison 2012 par D. BASTIDE, Adjoint délégué aux Sports

Délibérations :

Séance du 27 juillet 2012 : approbation du compte-rendu

ADMINISTRATION GENERALE

- 1) CFA – CFPPA de MARVEJOLS : transfert de propriété
- 2) VVF : renouvellement du bail commercial

TRAVAUX

- 3) Espace Mercier : groupement de commandes pour reconstruction après sinistre
- 4) Travaux de réfection de voirie et réseaux Lotissements Bel Air et les Pommiers : avenant au contrat de maîtrise d'œuvre
- 5) Travaux de réfection de voirie et réseaux Lotissements Bel Air et les Pommiers : Choix de l'entreprise
- 6) Lutte contre les inondations sur le Coulagnet : études complémentaires et demande de financement
- 7) Aire de saut en hauteur : choix de l'entreprise
- 8) Programme d'Aménagement et d'Entretien de la Voirie Communale d'Intérêt Communautaire - Année 2012 – Rue du Stade : choix des entreprises

FINANCES

- 9) Prestations pour le compte de tiers : Mise en recouvrement
- 10) Décisions modificatives : approbation
- 11) Produits irrécouvrables : admission en non-valeur
- 12) OGEC Saint Joseph - Sainte-Famille : garantie d'emprunts

VIE ECONOMIQUE

- 13) Parcelle de terrain à vocation économique : cession

URBANISME

- 14) Rue Jules Daudé : régularisation foncière
- 15) Plan de circulation et de stationnement : choix du cabinet

EAU ET ASSAINISSEMENT

- 16) Mise en place de la déphosphatation physico-chimique et du traitement des matières de vidange sur la station d'épuration : choix du Maître d'œuvre

CONSEIL MUNICIPAL DU 5 OCTOBRE 2012

L'an deux mille douze, le vendredi cinq octobre à dix-huit heures, le Conseil Municipal, dûment convoqué, suivant avis individuel, en date du vingt-sept septembre et affichage du même jour, s'est réuni dans la salle ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean ROUJON, Maire.

Étaient présents (19) : Jean ROUJON - Claude CAUSSE - Huguette NURIT - Daniel BASTIDE - Magalie VIDAL - Jacqueline ORLOWSKI - Adjoint - Henri DAUDÉ - Samira MESKINI - Jeannine MAMET - Conseillers Municipaux Délégués - Marie-Noëlle MAGNE - Henri CORBIERE - Dominique AKA - Véronique JOUVE - Alain NURIT - Sophie FOISY - Laurent MALLET - Jean-Paul CHEDANNE - Bernard DURAND - Amélie CHAUDESAIGUES.

Absents (6) : Jean-François DELOUSTAL - Béatrice MEISSONNIER - Henri PODEVIGNE - Elisabeth ACHET - Elisabeth MATHIEU - Pierre BRUEL.

Absents excusés (1) : Jean-Paul GIRAL.

Excusés ayant donné pouvoir (3) : Jean-Pierre JACQUES (pouvoir à Magalie VIDAL) - Yves KOSCIELNIAK (pouvoir à Jean-Paul CHEDANNE) - Jean-Paul BELOT (pouvoir à Bernard DURAND).

Monsieur Laurent MALLET a été élu secrétaire, fonction qu'il a acceptée.

OGEC Saint Joseph - Sainte-Famille : présentation des travaux

Monsieur VELASCO, Directeur du Lycée Saint Joseph, vient présenter les travaux qui ont été effectués sur les deux sites (place du Soubeyran et Avenue Théophile Roussel). Le fait de mettre l'école de la Sainte Famille à l'ancien emplacement du Lycée Saint Joseph a permis de sécuriser l'école et le lycée ainsi que les déplacements des élèves du Lycée général. Ainsi dans le bâtiment avenue Théophile Roussel, les élèves et les services administratifs ont été regroupés.

Dans le bâtiment place du Soubeyran, une coursive a été créée ainsi que des toilettes pour les plus petits.

Les travaux ont commencé au mois de février 2012 et ils sont à ce jour terminés. Le montant des travaux est compris entre 900 000 € et 1 000 000 €. Un prêt de 700 000 € a été contracté et le solde est autofinancé. Tous les travaux ont été payés au fur et à mesure grâce à une trésorerie d'avance.

Ainsi l'OGEC Saint Joseph-Sainte Famille demande à la Commune de garantir son emprunt afin d'obtenir des taux préférentiels. Ce prêt est consenti pour une durée de 15 ans.

Monsieur le Maire souhaite tout d'abord remercier Monsieur VELASCO d'être venu présenter les travaux du Lycée Saint Joseph et de l'école de la Sainte Famille. Afin de pouvoir avoir l'ensemble des éléments pour se prononcer sur la garantie d'emprunt, il souhaite obtenir un courrier officiel du banquier ainsi qu'un état liquidatif des dépenses. De plus, la Commune a en charge les écoles primaires et souhaite savoir si la Région a elle aussi été sollicitée pour garantir cet emprunt. Enfin, une demande d'avis technique est faite à la trésorerie.

Monsieur VELASCO indique que la Région a été contactée pour garantir l'emprunt.

Monsieur le Maire indique que le dossier mis à l'ordre du jour est ajourné dans l'attente de l'obtention des documents complémentaires.

Piscine Municipale : présentation de la saison 2012 par D. BASTIDE, Adjoint délégué aux Sports

Monsieur BASTIDE dresse le bilan de la saison 2012 et indique que celui-ci est positif. La piscine a fonctionné du 4 juin au 2 septembre. Même si sur le plan financier, un déficit est constaté, sur le plan du service rendu, il est satisfaisant. Monsieur BASTIDE et Monsieur le Maire souhaitent remercier les agents à savoir Messieurs VASSAL et RAMBIER qui ont effectué leur deuxième saison et Monsieur BERNARD qui a été embauché suite au décès de Monsieur CHASTANG en mai 2012. Les maîtres-nageurs ainsi que les saisonniers ont donné entière satisfaction.

Ainsi en 2012, il y a eu une augmentation de la fréquentation de 10 % avec 12 731 entrées (en comparaison, 2010 : 14 503 entrées ; 2011 : 11 448 entrées).

128 enfants ont participé au cours de natation. Il y a eu 3 avertissements et une expulsion, ce qui dans l'ensemble est peu.

PISCINE MUNICIPALE - NOMBRE d'ENTRÉES

COMPARATIF Années 2003 - 2012

entrées ou cartes	2003 <i>Canicule</i>	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012
ADULTES										
ENTREES (ticket)	4228	2548	2559	2641	2184	3289	3339	4136	2954	3442
ENTREES 1/2 TARIF (groupe)	36	43	128	168	18	30	161	206	141	230
ENTREES (abonnement 10 entrées)	1000	1070	930	950	650	720	830	1960	2340	2190
ENTREES (abonnement 20 entrées)	240	100	200	240	160	160	220	<i>supprimé</i>		
Sous total Adultes	5504	3761	3817	3999	3012	4199	4550	6302	5435	5862
ENFANTS										
ENTRÉES (ticket)	6690	4747	4554	4261	3486	4891	4891	4589	3799	3419
ENTREES 1/2 TARIF (groupe)	750	257	740	1075	140	404	679	862	694	680
ENTREES (abonnement 10 entrées)	1600	1620	1050	1160	1450	1220	1110	2750	1520	2770
ENTREES (abonnement 20 entrées)	420	180	820	380	260	440	500	<i>supprimé</i>		
Sous total Enfants	9460	6804	7164	6876	5336	6955	7180	8201	6013	6869
Nombre total d'entrées	14964	10565	10981	10875	8348	11154	11730	14503	11448	12731
NOMBRE D'ENFANT INSCRITS A L'ECOLE DE NATATION										
ENFANTS RESIDANTS à MARVEJOLS	75	79	77	69	80	70	68	53	67	65
ENFANTS RESIDANTS à L'EXTERIEUR	75	77	72	62	74	69	61	83	72	63
TOTAL	150	156	149	131	154	139	129	136	139	128

Bilan rentrée scolaire 2012/2013

Le lundi 1^{er} octobre 2012, Monsieur le Maire accompagné de Madame Magalie VIDAL, Adjointe déléguée à l'enseignement, Madame Patricia CUCHEVAL, Directrice Générale des Services par Intérim et Madame Nathalie PALMIER, secrétaire ont visité tous les établissements scolaires et de formation de MARVEJOLS.

Madame Magalie VIDAL dresse le bilan de cette rentrée :

CFA/CFPPA

Directeur : Privat JALBERT

Effectifs : **100 apprentis en 2012**

100 en 2011

60 étudiants en formation adultes

Très peu de BEP. Augmentation des BTS AGRICOLE

Rentrée des Formations Adultes : janvier

Ouverture d'une licence en commerce agro-alimentaire en partenariat avec la Chambre de Commerce et d'Industrie et de la Lozère.

Lycée Agricole Terre Nouvelle

Directeur : Jean-Paul SERVY

⇒ Effectifs: **193 élèves en 2012**

199 élèves en 2011

215 élèves en 2010

Baisse des effectifs en 4^{ème}

Réforme des filières professionnelles : 3 années au lieu de 4

90 internes

➤ Diminution des effectifs dans la filière agricole

Internat commun avec les élèves du Collège Notre Dame : 40 internes du lycée

Les élèves mangent au Lycée Terre Nouvelle et sont logés au Collège Notre-Dame :

PROJETS :

Préparation d'un marché des produits du terroir avec Cockermouth

Projet d'une chaufferie bois

Collège Marcel Pierrel

Principal : Hervé DWORAK

Directrice Section d'Enseignement Général et Professionnel (SEGPA): Clara GERSTCH

⇒ Effectifs : **286 élèves en 2012**

300 élèves en 2011

280 élèves en 2010

⇒ **58 élèves SEGPA en 2012**

48 élèves en 2011

13 internes en 2012 sur 48 places disponibles

20 internes en 2011.

Très bonne réussite au niveau des élèves de la Section d'Enseignement Général et Professionnel.

La section cuisine pour les élèves de 3^{ème} et 4^{ème} connaît un véritable succès

Hervé DWORAK indique que le dispositif ULYSSE a été reconduit.

Ecole de Travail Educatif et Social (E.T.E.S.)

Directeur : Monsieur Philippe GABERAN

⇒ Effectifs : **220 élèves en 2012**

190 élèves en 2011

190 élèves en 2010

Formateurs : 10 formateurs/8 équivalents temps plein

100 vacataires

Lycée Polyvalent Saint Joseph

Jean-Pierre VELASCO, Directeur

⇒ Effectifs : **365 élèves en 2012**

398 élèves en 2011

65 internes dont 56 filles et 9 garçons en 2012

84 internes dont 58 filles et 26 garçons en 2011

Transfert des 2 lycées professionnel et général sur un même site.

Réhabilitation des locaux.

Création d'une nouvelle filière CAP esthétique. Succès. Le directeur a refusé des élèves.

Le Directeur envisage de créer un B.E.P. esthétique et un B.T.S.

Collège Notre Dame

Directeur : Jérôme PICARD

⇒ Effectifs : **293 élèves en 2012**

280 élèves en 2011

293 élèves 2010

21 internes en 2012

15 internes en 2011

40 internes en 2010

81 élèves en classe de 6^{ème}

23 élèves du Centre des écureuils

Monsieur PICARD indique une baisse des effectifs de 3^{ème}.

Ecole Sainte Famille

Directrice : Sophie TOURLONNIAS

⇒ Effectifs : **304 élèves en 2012**

305 élèves en 2011

Ecole Maternelle : 119 élèves en 2012

108 élèves en 2011

Ecole Élémentaire : 185 élèves en 2012

197 élèves en 2011

Ecole Élémentaire la Coustarade

Directrice : Mélina FRANGOS

⇒ Effectifs : **169 élèves en 2012**

169 élèves en 2011

Ecole Maternelle la Coustarade

Directeur : Igor AMANS

⇒ Effectifs : **95 élèves en 2012**

104 élèves en 2011

98 élèves en 2010

DELIBERATIONS

Approbation du compte rendu

Monsieur le Maire soumet à l'approbation du Conseil Municipal le compte-rendu de la séance du Conseil Municipal du 27 juillet 2012.

Après en avoir délibéré, le compte rendu est adopté à l'unanimité.

ADMINISTRATION GENERALE

1) CFA – CFPPA de MARVEJOLS : transfert de propriété

Monsieur le Maire expose et Madame VIDAL indique que la Loi du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales a prévu la possibilité de la cession des biens immobiliers des lycées entre les collectivités propriétaires et les Régions, désormais compétentes pour les missions d'accueil, d'hébergement, de restauration et d'entretien général et technique. Ce transfert de propriété permet de clarifier les conditions d'exercice des compétences de la Région.

En application de cette loi, il convient donc de transférer la propriété des locaux appartenant à la Commune de MARVEJOLS et accueillant le CFA/CFPPA de MARVEJOLS à la Région Languedoc-Roussillon.

La réglementation prévoit que ce transfert des établissements publics locaux d'enseignement se fasse de pleine propriété à titre gratuit.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de :

- ♦ **Approuver** cette cession à titre gratuit.
- ♦ **Autoriser et Mandater** Monsieur le Maire pour prendre toutes dispositions nécessaires et signer toutes pièces utiles.
- ♦ **Décider** que le notaire de la Région soit chargé de la rédaction de l'acte aux frais du preneur.
- ♦ **Demander** que l'acte notarié soit signé en Mairie de Marvejols.

Vote pour à l'unanimité

2) VVF : renouvellement du bail commercial

Monsieur le Maire expose et Madame VIDAL indique que la Commune de MARVEJOLS a donné à bail commercial en date du 5 octobre 2001 au profit de VVF, le village de vacances « Le Coulagnet » et le Camping « l'Europe » situés quartier de l'Empéry.

Ce bail est arrivé à expiration le 30 juin 2012. Il est proposé de renouveler ce bail pour une durée de 9 années à compter du 1er juillet 2012. Le VVF s'engage à réaliser des travaux de rénovation durant le nouveau bail.

Ainsi jusqu'à réalisation et livraison du programme de rénovation du village de vacances, le loyer annuel est fixé à 12 000 € hors taxe et sera indexé annuellement sur l'indice de révision des loyers ou tout autre indice venant s'y substituer. L'indice de base sera celui du 1er trimestre 2012. La première indexation interviendra en juillet 2013.

Après réalisation du programme de rénovation du village de vacances et approbation du Conseil Municipal et à compter de sa livraison, le loyer annuel sera exclusivement constitué des échéances (intérêts et capital) des emprunts à contracter par la Commune de MARVEJOLS en vue de financer les travaux de rénovation du village de vacances.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de :

- ♦ **Approuver** les termes du bail.
- ♦ **Autoriser et Mandater** Monsieur le Maire pour prendre toutes dispositions nécessaires et signer toutes pièces utiles et notamment le bail.

Vote pour à l'unanimité

TRAVAUX

3) Espace Mercier : groupement de commandes pour reconstruction après sinistre

Monsieur le Maire expose et Monsieur DAUDE indique que le sinistre du 21 avril 2010 sur l'espace Mercier et la résidence Châtillon a fait l'objet d'une procédure judiciaire et que le dossier d'assurances est en passe d'être réglé. Le Conseil Municipal dans sa séance du 6 juin 2010 a désigné le cabinet « Le Compas dans l'œil » pour assurer la maîtrise d'œuvre des deux bâtiments.

La Commune de MARVEJOLS est propriétaire des deux bâtiments mais a confié l'occupation de la résidence Chatillon par bail emphytéotique à la SA d'HLM Lozère Habitations.

La Commune utilise le rez-de-chaussée pour accueillir le Centre d'Animations Sociales « Maison pour Tous ».

Le maître d'ouvrage de la résidence Châtillon est la SA HLM Lozère Habitations et le maître d'ouvrage de l'Espace Mercier est la Commune de MARVEJOLS.

Il est proposé, ainsi que cela avait été fait lors de la réhabilitation initiale, que la Commune de MARVEJOLS confie à la SA HLM la réhabilitation de la résidence Châtillon sous la forme d'un groupement de commandes.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de :

- ♦ **Signer** la convention à intervenir entre la Commune de MARVEJOLS et la SA HLM Lozère Habitations pour effectuer la réhabilitation.
- ♦ **Désigner** Monsieur le Maire en qualité de titulaire représentant la Commune au sein de ce groupement de commandes et Monsieur Jean-François DELOUSTAL en qualité de suppléant.
- ♦ **Autoriser et Mandater** Monsieur le Maire pour prendre toutes dispositions nécessaires et signer toutes pièces utiles.

Vote pour à l'unanimité

4) Travaux de réfection de voirie et réseaux Lotissements Bel Air et les Pommiers : avenant au contrat de maîtrise d'œuvre

Monsieur le Maire expose et Monsieur DAUDE indique qu'un marché de maîtrise d'œuvre avec le cabinet COUET avait été approuvé le 14 janvier 2005 concernant l'antenne la Terrisse nord - raccordement du Centre Médico-Chirurgical au réseau existant.

Afin de poursuivre les travaux de réseaux dans les lotissements Bel Air et les Pommiers, il est proposé de prendre un avenant dans les conditions ci-après :

- La prise en compte du changement de raison sociale de l'entreprise SARL cabinet COUET Géomètres experts associés qui se nomme à présent MEGRET Géomètres-Experts associés SARL.

- Le changement de dénomination du contrat de maîtrise d'œuvre initial ; la nouvelle dénomination étant travaux de réfection de voirie et réseaux du lotissement Bel Air et du Lotissement les Pommiers.

- Le montant des prestations reste inchangé hors actualisation contractuelle.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de :

♦ **Approuver** cet avenant.

♦ **Autoriser et mandater** Monsieur le Maire pour prendre toutes dispositions nécessaires et signer toutes pièces utiles et notamment l'avenant précité.

Vote pour à l'unanimité

5) Travaux de réfection de voirie et réseaux Lotissements Bel Air et les Pommiers : Choix de l'entreprise

Monsieur le Maire expose et Monsieur DAUDE indique que lors du Budget Primitif 2012, il a été inscrit des travaux de voirie et de réseaux des lotissements Bel Air et les Pommiers. Une réunion de concertation avec les riverains a eu lieu le 9 juillet 2012.

Une consultation d'entreprises a eu lieu et la Commission d'Appel d'Offres s'est réunie pour ouvrir les plis et analyser les offres.

Elle a décidé de choisir l'entreprise SOMATRA pour un montant de 230 000 € HT.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de :

♦ **Désigner** l'entreprise SOMATRA pour réaliser les travaux de réfection de voirie et réseaux Lotissements Bel Air et les Pommiers pour un montant de 230 000,00 € HT.

♦ **Autoriser et mandater** Monsieur le Maire pour prendre toutes dispositions utiles et signer toutes pièces nécessaires et notamment le marché de travaux

Vote pour à l'unanimité

6) Lutte contre les inondations sur le Coulagnet : études complémentaires et demande de financement

Monsieur le Maire expose et Monsieur DAUDE indique que lors du Conseil Municipal du 27 juillet 2012, des études complémentaires ont été approuvées pour que le dossier de lutte contre les inondations sur le Coulagnet puisse avancer.

Deux études doivent être ajoutées à la demande de la DREAL pour compléter le dossier à savoir :

-Analyse des pratiques agricoles :3 300,00 € HT

-Levé-topo des seuils :1 500,00 € HT

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de :

- ♦ **Autoriser et Mandater** Monsieur le Maire pour prendre toutes dispositions nécessaires et signer toutes pièces utiles et notamment les bons de commande pour ces deux études complémentaires.
- ♦ **Solliciter** les subventions auprès du FEDER, de l'Etat, du Conseil Régional Languedoc-Roussillon, du Conseil Général de la Lozère et de l'Agence de l'Eau.
- ♦ **Solliciter** une dérogation auprès des financeurs potentiels pour lancer les études avant la décision d'attribution de subventions.

Vote pour à l'unanimité

7) Aire de saut en hauteur : choix de l'entreprise

Monsieur le Maire expose et Monsieur DAUDE indique que lors du Budget Primitif 2012, il a été inscrit l'aménagement de l'aire de saut en hauteur au stade de Pineton. Une consultation a été faite auprès de plusieurs entreprises pour réaliser ces travaux.

L'entreprise SOMATRA pour un montant de 26 000 € HT et l'entreprise ISS Espaces Verts pour un montant de 23 569,00 € HT ont été choisies pour réaliser les travaux.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de :

- ♦ **Désigner** l'entreprise SOMATRA et l'entreprise ISS Espaces Verts pour réaliser les travaux d'aménagement de l'Aire de Saut en Hauteur.
- ♦ **Autoriser et mandater** Monsieur le Maire pour prendre toutes dispositions utiles et signer toutes pièces nécessaires et notamment les marchés de travaux

Vote pour à l'unanimité

8) Programme d'Aménagement et d'Entretien de la Voirie Communale d'Intérêt Communautaire - Année 2012 - Rue du Stade : choix des entreprises

Monsieur le Maire expose et Monsieur DAUDE indique que lors du Budget Primitif 2012, il a été inscrit l'aménagement de la rue du Stade. Une consultation d'entreprises a eu lieu et la Commission d'Appel d'Offres s'est réunie pour ouvrir les plis et analyser les offres.

Elle a décidé de choisir l'entreprise MARQUET pour un montant de 107 330,25 € HT.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de :

- ♦ **Désigner** l'entreprise MARQUET pour réaliser l'aménagement et l'entretien de la Voirie Communale d'Intérêt Communautaire Année 2012 Rue du Stade pour un montant de 107 330,25 € HT.
- ♦ **Autoriser et mandater** Monsieur le Maire pour prendre toutes dispositions utiles et signer toutes pièces nécessaires et notamment le marché de travaux

Vote pour à l'unanimité

FINANCES

9) Prestations pour le compte de tiers : Mise en recouvrement

Monsieur le Maire expose et Madame ORLOWSKI indique que les services communaux assurent des travaux pour le compte de tiers ; il convient d'émettre les titres de recettes correspondants :

- SEML Abattoirs du Gévaudan - Antrenas
Traçage de places de parking..... 134,75 € TTC

- La Poste – avenue des Martyrs de la Résistance
Traçage de places de parking..... 424,16 € TTC

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de :

♦ **Autoriser et mandater** Monsieur le Maire pour procéder aux recouvrements de ces prestations et pour prendre toutes dispositions nécessaires et signer toutes pièces utiles.

Vote pour à l'unanimité

10) Décisions modificatives : approbation

Monsieur le Maire indique qu'il s'avère nécessaire de régulariser certains dépassements de crédits en investissement et en fonctionnement par des virements entre opérations :

Budget Commune

Budget Commune 2012 INVESTISSEMENT Décision modificative N°3					
Compte-Fonction	Opération	Désignation	R/O	Dépenses	Recettes
2315 - 020	508	Installations, matériels et outillages	R	800 €	
2315 - 020	553	Installations, matériels et outillages	R	23 000 €	
2111 - 816	570	Terrains nus	R	4 000 €	
2315 - 020	613	Installations, matériels et outillages	R	55 000 €	
2315 - 020	625	Installations, matériels et outillages	R	10 000 €	
2188 - 020	661	Autres immobilisations corporelles	R	50 €	
2182 - 020	663	Véhicules	R	1 000 €	
2315 - 114	688	Installations, matériels et outillages	R	17 000 €	
024 - 020	688	Produits de cessions d'immobilisa.	R		17 000 €
2041582 - 5	525	Bâtiments et installations	R	45 866 €	
2315 - 411	670	Installations, matériels et outillages	R	500 €	
2315 - 020	672	Installations, matériels et outillages	R	8 500 €	

2313 - 321	678	Constructions	R	4 000 €	
2031 - 822	697	Frais d'étude	R	3 200 €	
2315 - 822	698	Installations, matériels et outillages	R	15 000 €	
2315 - 020	235	Installations, matériels et outillages	R	-10 000 €	
2184 - 324	631	Mobilier	R	-300 €	
2188 - 816	665	Autres immobilisations corporelles	R	-1 000 €	
2315 - 411	677	Installations, matériels et outillages	R	-20 000 €	
2315 - 324	680	Installations, matériels et outillages	R	-85 750 €	
2315 - 324	680	Installations, matériels et outillages	R	-84 950 €	
2313 - 816	681	Constructions	R	-10 000 €	
2188 - 822	689	Autres immobilisations corporelles	R	-28 000 €	
2313 - 020	693	Constructions	R	-15 866 €	
2313 - 324		Constructions	R	-22 485 €	
2313 - 324	655	Constructions	R	22 485 €	
Total général section d'investissement				17 000 €	17 000 €

Budget Commune 2012 FONCTIONNEMENT Décision modificative N°3				
Compte- Fonction	Désignation	R/O	Dépenses	Recettes
7325 -020	Fonds de péréquation des recettes fiscales Communales	R		14 825,00 €
73925 - 020	Fonds de péréquation des recettes fiscales communales	R	7 773,00 €	
6064 - 020	Fournitures administratives	R	7 052,00 €	
022 - 01	Dépenses imprévues	R	-12 221,00 €	
6541 - 020	Créances admises en non-valeur	R	100,00 €	
657481 - 025	Subventions aux associations	R	20 000,00 €	
70311 - 026	Concessions cimetière	R		3 696,00 €
70388 - 413	Autres redevances et recettes diverses	R		1 584,00 €

704 - 020	Travaux	R		4 504,00 €
70631 - 413	Recettes à caractères sportives	R		3 087,00 €
74121 - 020	Dotation solidarité rurale	R		3 894,00 €
74127 - 020	Dotation nationale de péréquation	R		-8 886,00 €
Total général section de fonctionnement			22 704 €	22 704 €

Budget eau

Budget AEP 2012 FONCTIONNEMENT Décision modificative N°3				
Compte- Fonction	Désignation	R/O	Dépenses	Recettes
022 - 911	Dépenses imprévues	R	-255,00 €	
6541 - 911	Créances admises en non-valeurs	R	255,00 €	
Total section de fonctionnement			0,00 €	

Budget Assainissement

Budget Assainissement 2012 FONCTIONNEMENT/INVESTISSEMENT Décision modificative N°3				
Compte- Fonction	Désignation	R/O	Dépenses	Recettes
020 - 912	Dépenses imprévues	R	-1 462,06 €	
021 - 912	Virement à la section d'exploitation	O		-1 462,06 €
Total section investissement			-1 462,06 €	-1 462,06 €
022 - 912	Dépenses imprévues	R	1 462,06 €	
023 - 912	Virement à la section d'investissement	O	-1 462,06 €	
Total section de fonctionnement			0,00 €	

Budget Maison du Tourisme

**Budget MDT 2012
FONCTIONNEMENT
Décision modificative N°1**

Compte-Fonction	Désignation	R/O	Dépenses	Recettes
6236	Catalogues et imprimés	R	-500,00 €	
658	Charges diverses de la gestion courante	R	500,00 €	
	Total section de fonctionnement		0,00 €	

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de :

- ♦ **Approuver** ces décisions modificatives.
- ♦ **Autoriser** et Mandater Monsieur le Maire pour prendre toutes dispositions nécessaires et signer toutes pièces utiles.

Vote pour à l'unanimité

11) Produits irrécouvrables : admission en non-valeur

Monsieur le Maire expose et Madame CAUSSE indique que des titres de recettes n'ont pas été recouverts malgré les relances du Trésor Public, il convient de les admettre en non valeurs :

Budget Commune :

Budget	Titre	Montant
2011 - Garderie	N° 185	6,45 €
2011 - Garderie	N° 631	234,85 €
2009 - Participation Noël 2008	N°104	50,00 €
Total		291,30 €

Budget Eau :

Budget	Titre ou article	Montant
2010 Facture d'eau non acquittée	4-612/2010	20,87 €
2010 Facture d'eau non acquittée	8-582/2010	18,36 €
2010 Facture d'eau non acquittée	4-743/2010	15,28 €
2010 Facture d'eau non acquittée	8-704/2010	253,12 €
2008 Facture d'eau non acquittée	N°107	301,35 €
2010 Facture d'eau non acquittée	4-412/2010	3,06 €
2010 Facture d'eau non acquittée	8-392/2010	20,90 €
2007 Facture d'eau non acquittée	8-1163/2007	11,26 €
2008 Facture d'eau non acquittée	4-1183/2008	17,46 €
2008 Facture d'eau non acquittée	N°156	40,76 €
2011 Facture d'eau non acquittée	N°22	156,58 €
Total		859,00 €

Monsieur le Maire souhaite remercier les services de la Trésorerie pour le suivi et les bons résultats de recouvrement. Monsieur CAUSSE précise que sur une année les recettes de l'eau atteignent environ 894 000 € ; ce qui représente 1% d'une année, alors que les factures non acquittées datent de 2007, 2008, 2010 et 2011.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de :

♦ **Admettre** ces titres en non-valeur sur les budgets de la Commune et de l'eau

Vote pour à l'unanimité

12) OGEC Saint Joseph - Sainte-Famille : garantie d'emprunts

Dossier ajourné

VIE ECONOMIQUE

13) Parcelle de terrain à vocation économique : cession

Monsieur le Maire expose et Monsieur CAUSSE indique que lors du Conseil Municipal du 12 décembre 2008, il avait été décidé de céder à Monsieur Francis MALIGES, une parcelle de terrain cadastrée A 1644 d'une contenance de 1443 m² située sur la Zone d'activités Sainte Catherine.

Pour des raisons qui lui sont propres, il n'a pas donné suite immédiatement à ce projet.

Par courrier du 20 juillet 2012, Maître BOULET nous indique que Monsieur MALIGES est à nouveau intéressé pour cette acquisition.

Suite à ce courrier, nous avons consulté à nouveau la Direction Générale des Finances Publiques qui a émis un avis le 3 septembre 2012. Elle indique que la valeur vénale peut être établie à 13 000 € avec une marge de négociation de 10 %, soit la somme de 11 700 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de :

- ♦ **Donner** son accord sur la cession foncière au prix estimé par la Direction Générale des Finances Publiques à Monsieur Francis MALIGES avec une marge de négociation de 10 % à la baisse, compte tenu de l'impact économique et du maintien ou de la création d'emplois soit la somme de 11 700 €.
- ♦ **Autoriser et mandater** Monsieur le Maire pour signer toutes pièces utiles et tous documents relatifs à ce dossier étant entendu que les frais d'établissement de l'acte à intervenir seront à la charge du pétitionnaire.

Vote pour à l'unanimité

URBANISME

14) Rue Jules Daudé : régularisation foncière

Monsieur le Maire expose et Monsieur CAUSSE indique que la Commune est propriétaire de la Maison DIDES, rue Jules Daudé et de la Maison des Services Publics, place Daurade. Lors de la construction de cette dernière, l'issue de secours a été créée à l'arrière du bâtiment permettant ainsi l'évacuation rue Jules Daudé par le porche situé à côté de l'entrée de la Maison Dides.

La Commune a consulté la Direction Générale des Finances Publiques pour connaître la valeur vénale de cette parcelle cadastrée D 483 d'une superficie de 46m². Celle-ci a émis un avis le 22 mars 2012 indiquant que la valeur vénale peut être établie à 50 € avec une marge de négociation de 10 %.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de :

- ♦ **Donner** son accord sur l'acquisition foncière de voie au prix de 50 €, correspondant à l'estimation du Service du Domaine.
- ♦ **Autoriser et Mandater** Monsieur le Maire pour signer l'acte d'acquisition et toutes pièces ou tous documents relatifs à ce dossier.

Vote pour à l'unanimité

15) Plan de circulation et de stationnement : choix du cabinet

Dossier ajourné

EAU ET ASSAINISSEMENT

16) Mise en place de la déphosphatation physico chimique et du traitement des matières de vidange sur la station d'épuration : choix du Maître d'œuvre

Monsieur le Maire expose et Monsieur CAUSSE indique qu'un arrêté préfectoral en date du 24 mars 2012 fixe le délai pour la mise en place d'un traitement plus rigoureux des eaux usées de l'agglomération de MARVEJOLS au 31 décembre 2013 au plus tard.

De plus, il convient de créer sur la station d'épuration une unité de traitement des matières de vidange provenant de l'assainissement non collectif. Ces travaux étant spécifiques, un maître d'œuvre doit être choisi : il s'agit du cabinet CEREG.

Le montant prévisionnel des travaux est de 100 000 € H.T. La rémunération du maître d'œuvre pour la réalisation des missions est de 9000 € H.T.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de :

- ♦ **Désigner** le cabinet CEREG pour effectuer la mise en place de la déphosphatation physico chimique et du traitement des matières de vidange sur la station d'épuration.
- ♦ **Autoriser et Mandater** Monsieur le Maire pour prendre toutes dispositions nécessaires et signer toutes pièces utiles et notamment le marché à intervenir.

Vote pour à l'unanimité

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h10.

**Le Maire
Jean ROUJON**